



Récupération taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Par **mougnard**, le **04/04/2008** à **21:22**

Bonjour,

Je loue un appartement par l'intermédiaire d'un gestionnaire ,j'ai payé la taxe d'ordures ménagères, le gestionnaire , récupère cette taxe auprès du locataire,et doit ensuite me la restituer.

Hors malgré plusieurs demande celui-ci se refuse toujours à me la restituer.

Quel sont mes droits.

Cordialement.